

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 septembre 2021 à 19h30

Convocation du 25 septembre 2021

Présents : Carole HUP, maire ;
Françoise LALLEMAND maire-adjointe et ;
Aurélie GAUTHIER, Aurélien GAUTHIER, Denis GEOFFRAY, Sandrine HADJADJE, Delphine LARBALETIER, Bruno MARCHAND et Françoise PRIEUR, conseillers municipaux.

Absents excusés : Corentin BONNEVIE, Rémi HANON ayant donné pouvoir à Aurélien GAUTHIER.

Secrétaire : Françoise PRIEUR a été désignée secrétaire de séance.

Madame HUP demande l'autorisation à l'assemblée pour que la séance se déroule à huis clos, ce qu'ils acceptent à l'unanimité.

Les précédents comptes-rendus qui ont été envoyés par mail sont acceptés à l'unanimité.

Délibération 2021-48 : Décision Modificative n°01/2021

Afin de procéder au règlement de la facture de la création du site internet, Madame la Maire propose d'émettre une décision modificative car les fonds n'avaient pas été prévus lors du Budget Primitif comme suit :

Chapitre 20, compte 205 + 1 080 €

Chapitre 21, compte 2152 - 1 080 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la décision modificative ci-dessus et

CHARGE Madame la Maire de procéder aux écritures correspondantes.

Délibération 2021-49 : Acceptation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public de GRDF

Madame la Maire expose qu'un courrier de GRDF a été reçu en Mairie dans lequel ils nous informent qu'ils doivent nous verser 171 € de RODP pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune. Pour ce faire, il est nécessaire que la collectivité ait adopté une délibération. Madame la Maire propose donc à l'assemblée d'accepter cette RODP pour cette année mais aussi pour les années à venir (le montant pouvant varier).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'encaisser la RODP due par GRDF pour cette année et les années à venir,

CHARGE Madame la Maire d'émettre le titre correspondant.

Délibération 2021-50 : Classement de la parcelle ZR00083 dans le domaine forestier de la commune

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de RUVIGNY est propriétaire de parcelles cadastrales boisées ou susceptibles d'être reboisées qui ne relèvent pas du cadre légal de gestion (hors régime forestier). Elle rappelle également que

conformément à la législation sur les bois et forêts, ceux appartenant aux collectivités et qui sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution doivent relever du régime forestier. Ainsi, le conseil municipal, en vertu des lois en vigueur et notamment des articles L211-1 et suivants du nouveau code forestier, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DEMANDE l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales suivantes :

Commune	Section	Numéro	Lieu-Dit	Contenance
MONTAULIN	ZR	83	PRES BAINS	00 ha 38 a 40 ca
Total à appliquer au régime forestier				01 ha 64 a 20 ca

A cet effet, tous pouvoirs sont donnés à Madame la Maire de RUVIGNY pour signer tous engagements avec l'ONF concernant ces parcelles.

Informations et questions diverses :

- Vitesse excessive : des administrés se sont plaints de la vitesse excessive de certains véhicules dans le village. Constat est fait que cette vitesse concerne toutes les rues du village. Une proposition avait été faite pour une limitation de vitesse à 30 km/heure sur l'ensemble du village ; ceci n'est pas possible d'autant plus que les conducteurs ont déjà du mal à respecter les 50 km/heure. L'installation de ralentisseurs pourrait être une autre solution mais ceux-ci se révèlent bruyants pour le voisinage. L'installation de radars pédagogiques est évoquée, des renseignements vont être pris si la commune peut prétendre à l'octroi de subventions ou si un partenariat avec notre assurance peut être effectué (cela se faisait il y a une dizaine d'années). L'installation de massifs est aussi possible, cela créerait des chicanes et les gens seraient donc obligés de ralentir. Enfin, la solution qui va être adoptée dès que possible est de demander une surveillance des services de gendarmerie, par le biais de contrôles mais aussi d'installer des panneaux « contrôles radars fréquents ». Sur ce même sujet, il a été remarqué que le gazon semé récemment le long des nouveaux trottoirs avait déjà fait l'objet de dégradations, notamment par le bus scolaire qui a été vu par plusieurs témoins. Contact va être pris auprès des services de transport.

Corentin BONNEVIE arrive

- Taxe foncière : des administrés ont été surpris par la forte augmentation de la taxe foncière. Le conseil municipal rappelle, comme il l'avait déjà été indiqué dans le compte rendu de conseil et la délibération afférente lors du vote des taxes communales le 13 avril 2021, que la part départementale qui auparavant était versée au département l'est dorénavant à la mairie (compensation de la suppression de la taxe d'habitation). Le montant de cette taxe est toujours le même puisque cette année, comme depuis de nombreuses années, les élus ont décidé de ne pas augmenter le taux des taxes communales. Par contre, il est précisé que même si le conseil n'augmente pas les taxes, celles-ci le sont chaque année, à cause de l'augmentation des bases d'imposition décidées par l'état. Par contre, un conseiller fait remarquer la forte hausse de la taxe GEMAPI et de la taxe des ordures ménagères.
- Rendez-vous FREE : Madame la Maire explique avoir rencontré un représentant de l'entreprise FREE, accompagnée d'Aurélien GAUTHIER, pour l'implantation d'une antenne sur le finage communal. L'entreprise cherche à en implanter dans des zones non couvertes, comme c'est le cas pour Ruvigny. Des études sont réalisées en amont, les antennes ne présentent aucun danger, doivent répondre à certaines normes (implantations à + de 100 mètres des écoles...). D'autres opérateurs pourraient s'y implanter et cela permettrait de développer la 5G. Une redevance d'occupation du domaine public pourrait être perçue par la commune (pas moins de 1 500 € par an) et

le bail, renouvelable, serait conclu pour une durée de 12 ans. Contact va être repris avec le représentant de l'entreprise.

- Implantation d'un city-stade : les élus prévoient de se retrouver sur place afin de réfléchir à la meilleure implantation possible. Comme il avait été décidé, aucun travail ne sera engagé tant qu'une réunion avec la population n'aura pas eu lieu ; Madame la Maire demande à ce que celle-ci soit organisée dès que possible.
- Commissions urbanisme et agrément de la commune : prévoir des réunions.
- Braderie FESTILIGHT : une braderie a lieu prochainement, Madame la Maire et 3 conseillères vont s'y rendre afin de voir s'il est possible de commencer à renouveler les décorations de Noël qui sont vieillissantes.
- Ateliers à destination des anciens : Aurélien GAUTHIER a pris contact avec une prestataire qui propose des ateliers gratuits pour les personnes de + de 65 ans organisés dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement social. Ceux-ci se dérouleront sur le 1^e trimestre 2022 les mardis ou vendredis matin. Une campagne de communication doit être réalisée au préalable.
- Vide grenier 2022 : le bilan du vide grenier 2021 est très satisfaisant mais des choses doivent être mises en place afin que celui-ci soit encore meilleur comme refaire le métrage, trouver une solution pour que le marquage ne s'efface pas par temps pluvieux prévoir des desserts ou autres (gaufres, crêpes...), modifier le règlement, l'organisation du placement... Le changement de date est proposé mais les élus préfèrent conserver celle-ci.
- Entretien des chemins et AFR : du concassé va être commandé pour les chemins mais le sujet de l'AFR est à bordé puisqu'une ancienne existait avec les communes de Rouilly-Saint-Loup et Saint-Parres-aux-Tertres. Renseignements vont être pris auprès de la Préfecture, la DDT et les communes concernées pour faire un point et procéder à la dissolution.
- Marché de Noël : l'organisation d'un marché de Noël est envisagée le 5 décembre prochain.
- Fêtes et cérémonies : un(e) référent(e) organisateur (organisatrice) sera désignée pour chaque manifestation. Pour le Beaujolais Nouveau, Françoise PRIEUR s'en charge et pour le marché de Noël c'est Delphine LARBALETIER.
- Concours des décorations de Noël : il est prévu d'en organiser en 2022.
- Réservation de la salle fêtes pour le téléthon : une demande a été reçue en Mairie, la salle est donc réservée ; la gratuité pour cette mise à disposition sera mise à l'ordre du jour du prochain municipal.
- Salle des fêtes : il faut trouver un responsable de l'état des lieux de la salle des fêtes mais aussi procéder à l'étude et la modification du règlement. De plus, il est envisagé de proposer à l'agent technique chargée de la salle de procéder à son état des lieux, un rendez-vous va être fixé et il faudra adapter son salaire aux tâches effectivement effectuées.
- SOS Médecins : un courrier a déjà été fait pour leur demander d'inclure Ruvigny dans les communes dans lesquelles ils se déplacent comme cela se fait pour des communes environnantes. Une relance va être faite.
- SIEDMTO : la question est « re-posée » sur les coûts des ordures ménagères avec le SIEDMTO et la question de savoir si c'était possible ou non de rejoindre TCM dans ce domaine.... La question sera posée aux personnes de TCM, responsables de ce dossier.
- Réunion avec les services des eaux pluviales et des fonds de concours de TCM : organisée le 28 septembre dernier à la mairie avec Madame la Maire, l'adjoint, Monsieur MARCHAND et la secrétaire ; elle a permis de faire un point sur les dossiers en cours, la participation et l'aide apportées par TCM mais aussi les modalités pour le dépôt des dossiers de fonds de concours et leur étude.
- Panneaux de signalisation : le panneau « stop » et celui signalant l'impasse doivent être remis impasse Cortin aux Chevaux mais aussi le panneau d'entrée de village à Ruvigny.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 50.

La Maire,



Carole HUP